

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : EUR 65/003/2012

AILRC-FR

26 octobre 2012

Macédoine. Le gouvernement doit protéger les personnes LGBTI contre les discriminations

L'acte de vandalisme dont le Centre de soutien aux personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) a récemment fait l'objet dans l'ancienne république yougoslave de Macédoine montre qu'il est urgent de mettre en place dans ce pays une protection juridique contre toutes les formes de discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, a déclaré Amnesty International vendredi 26 octobre 2012.

Aux premières heures du mercredi 24 octobre, le bureau du Centre de soutien aux personnes LGBTI, récemment inauguré dans la capitale Skopje, a été visé par des jets de pierre qui ont fait voler en éclats plusieurs fenêtres. D'après la police, cet acte de vandalisme a été commis pendant la nuit par trois individus cagoulés. Par chance, le bâtiment était vide à cette heure-ci et personne n'a été blessé.

De nombreuses informations ont été réunies sur les discriminations dont font l'objet les personnes LGBTI en Macédoine et sur la nécessité d'adopter des lois visant à lutter contre ce phénomène. Le 10 octobre dernier, la Commission européenne a ainsi fait remarquer que « la communauté lesbienne, gay, bissexuelle et transgenre (LGBT) continuait de subir discrimination et stigmatisation » en Macédoine. La Commission a également de nouveau exprimé ses préoccupations quant au fait qu'aucune disposition visant spécifiquement les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ne figure dans la loi contre la discrimination.

Deux jours plus tard, vendredi 12 octobre, le ministre des Affaires sociales, qui est notamment chargé de la protection contre les discriminations et devrait donc reconnaître la nécessité de défendre les droits des personnes LGBTI, a saisi l'occasion de la conférence de l'UNICEF pour s'exprimer contre le mariage des LGBTI. Il a ensuite réaffirmé sa position sur la chaîne de télévision nationale, puis sur sa page personnelle du réseau social Facebook. Le président Gruevski a également critiqué les appels réclamant le droit au mariage pour tous, affirmant qu'une telle mesure entraînerait une baisse du taux de natalité.

Jusqu'à présent, les autorités macédoniennes n'ont rien fait pour que les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre soient prises en compte dans le cadre de la loi sur la prévention et la protection contre la discrimination, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. En outre, ce texte ne comporte aucune disposition permettant l'ouverture d'enquêtes et de poursuites relatives aux crimes de haine, notamment pour les crimes motivés par l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Amnesty International demande instamment aux autorités macédoniennes de veiller à ce que des enquêtes impartiales et efficaces soient menées sans délai concernant toutes les attaques qui portent atteinte à la vie ou aux biens des personnes LGBTI ou des

organisations défendant leurs droits. Toute possible motivation haineuse à caractère homophobe ou transphobe doit faire l'objet d'une enquête exhaustive, et toutes les personnes contre lesquelles il existe suffisamment de preuves recevables d'actes répréhensibles doivent être jugées dans le cadre de procès équitables.

Le gouvernement doit sans plus tarder prendre des mesures visant à modifier la loi contre la discrimination afin que les motifs de discrimination liés à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre soient spécifiquement pris en compte. De plus, le gouvernement doit pallier l'absence de dispositions législatives interdisant les crimes haineux en adoptant sans délai et en consultation avec les organisations de défense des LGBTI une loi condamnant les crimes de haine, et en particulier les crimes de haine motivés par l'orientation sexuelle et l'identité de genre, ainsi que par l'origine ethnique, la couleur de peau, le genre et d'autres motifs reconnus par les normes internationales.

Enfin, Amnesty International engage le président, le ministre des Affaires sociales et l'ensemble des hauts responsables et des représentants du gouvernement à condamner les actes de discrimination et de violence qui visent les personnes LGBTI.

Document public

International Secretariat, Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.